



SPORTING CLUB DE NÈGREPELISSE

SECTION LUTTE

Nègrepelisse le 6 août 2019

Aux Présidents de clubs

Madame, Monsieur,

Le Sporting Club de Nègrepelisse a le plaisir de vous inviter au 29^{ème} Challenge International de club en LUTTE LIBRE de Nègrepelisse qui se déroulera les 19 et 20 octobre 2019 au gymnase Jean Taché près du collège rue Pasteur à Nègrepelisse.

Celui-ci se déroulera en benjamins, minimes, cadets et juniors en masculin et féminin.

Les benjamins lutteront en lutte jeune suivant le nouveau règlement fédéral.

Nous ferons une buvette avec des plats chauds (frites saucisses ou merguez) plus des sandwichs traditionnels (jambon ou crudités ou thon)

Veillez trouver ci-joint la liste des hôtels pouvant vous accueillir.

Les engagements se feront sur l'intranet jusqu'au jeudi 17 octobre à 23 heures

En vous espérant parmi nous,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le Président

Francis Mutsaerts

M. MUTSAERTS Francis : 1045 vieille rte de St Etienne 'Ratète' 82800 NÈGREPELISSE

Tél. : 05-63-64-27-60 Port : 06.10.32.59.14

E-mail: francis.mutsaerts@sfr.fr



SPORTING CLUB NEGREPELISSIE SECTION LUTTE

REGLEMENT DU CHALLENGE DE NEGREPELISSE DES 19 ET 20 OCTOBRE 2019

- 1) Cette compétition se déroulera en masculin et féminin en lutte libre et lutte jeune.
 - U 13 nés en 2007 - 2008
 - U 15 nés en 2005 – 2006
 - U17 nés en 2003 – 2004
 - U 20 nés en 2000 – 2001- 2002
- 2) **Pas de kilo de tolérance**
- 3) La compétition se déroulera sur 3 tapis (dans la grande salle) suivant les règles de la Fédération Française de Lutte. Seuls les clubs inscrits en fédération pourront participer.
- 4) **Les regroupements de clubs sont interdits de même que les regroupements de comité régionaux ou départementaux.**
- 5) Le déroulement (appariement) de la compétition sera le même que la F.F.Lutte
- 6) Chaque équipe devra obligatoirement amener un juge arbitre, (jeune arbitre, régional, fédéral ou international).

Les six premiers de chaque catégorie de poids marqueront des points pour leur équipe suivant le barème en vigueur.
- 7) **Chaque équipe amenant un arbitre, marquera trois points comptant pour le classement général.**
- 8) Les trois premiers de chaque catégorie de poids seront récompensés ainsi que les six premières équipes.

Le challenge sera gagné par l'équipe ayant totalisée le plus de points dans l'ensemble des catégories d'âges et sera acquis définitivement.
- 9) Les engagements seront de 9.00 € par lutteur pour les équipes ayant un arbitre et de 12.00 € par lutteur pour les équipes sans arbitre.
- 10) La pesée se fera le samedi 19 octobre de 10h00 à 11h30, possibilité de peser les lutteurs arrivants la veille jusqu'à 20h00

Compétition : le samedi de 14h00 à 20h00 pour les benjamins, minimes, cadets et juniors.

Les benjamins et benjamines termineront la compétition le samedi. Remise des récompenses à 19h00

Le dimanche de 8h30 à 16h00 compétition pour les minimes, les cadets et les juniors masculin et féminin

Remise des récompenses le dimanche à partir de 16h30.

Le club se réserve le droit de modifier les horaires du samedi soir et du dimanche matin afin de pouvoir finir la compétition à 16h30.

- 11) Les engagements devront parvenir à la date indiquée sur l'invitation.
Tout club s'inscrivant au dernier moment pourra se voir refuser suivant le nombre de compétiteurs déjà engagés.
- 12) Le club se réserve le droit de trancher tout litige concernant l'organisation.
- 13) Le club se décharge des vols qui pourraient avoir lieu dans la salle de compétition ou dans la salle de restauration.
- 14) Les dégradations faites par les athlètes ou par les accompagnateurs seront à la charge des clubs concernés.
- 15) Tout lutteur insultant ou bousculant un arbitre ou manquant de respect à l'organisation se verra disqualifié de la compétition.
- 16) Tout entraîneur ou dirigeant insultant ou bousculant un arbitre, disqualifiera son lutteur.
- 17) Tout lutteur, entraîneur, dirigeant ou public d'un club, impliqué dans un conflit d'arbitrage entraînant des gestes d'agressivités entraînera la disqualification immédiate du club de la compétition et ce pour les deux années suivant les faits.
- 18) Le fait de participer au challenge confirme votre approbation sur le présent règlement.

LES LUTTEURS DEVRONT SE PRESENTER SUR LE TAPIS EN TENUE DE LUTTE, EN MAILLOT ET EN CHAUSSURES REGLEMENTAIRES.

Les organisateurs

Mutsaerts Francis, 1045, vieille route de Saint Etienne « Ratète » 82800 Nègrepelisse
Tél : domicile ; 05.63.64.27.60 ou 06.10.32.59.14
E-Mail : francis.mutsaerts@sfr.fr



SPORTING CLUB DE NÈGREPELISSE
SECTION LUTTE
FEUILLE D'ENGAGEMENT

A RENVoyer IMPERATIVEMENT AVANT LE 15 OCTOBRE 2019

COMITE / PAYS CLUB.....

Nombre de lutteurs.....

U 13	G	F	Arbitre(s) :
U 15	G	F	
U 17	G	F	
U 20	G	F	

Nombre de sandwiches le samedi midi

Nombre de sandwiches le samedi soir

Nombre de sandwiches le dimanche midi

Nombre de frites saucisse..... ou merguez..... pour le samedi midi

Nombre de frites saucisse..... ou merguez..... pour le samedi soir

Nombre de frites saucisse..... ou merguez..... pour le dimanche midi

Nom du responsable

Adresse complète

Adresse E-mail

N° de téléphone

.....
A renvoyer à :

Mutsaerts Francis, 1045, vieille route de Saint Etienne 82800 Nègrepelisse

Tél : domicile ; 05.63.64.27.60 ou 06.10.32.59.14

Adresse E-Mail : francis.mutsaerts@sfr.fr